

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Soutien Animation Seniors - Subventions de Fonctionnement et d'investissement
Bâtiments et Installations - Entraide Solidarité 13 - 1ère répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du dispositif « Soutien aux associations d'animation seniors » :

- d'allouer à l'association Entraide Solidarité 13, au titre de l'exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport :
 - une subvention de fonctionnement de 5 000 000 €,
 - une subvention d'investissement d'un montant de 55 518 € pour une dépense subventionnable de 69 397,89 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport,
- d'autoriser la prorogation à titre exceptionnel, d'une année supplémentaire du délai de validité d'une subvention d'investissement accordée par la Commission Permanente du 29 octobre 2012 pour permettre à l'association de refondre entièrement son système de gestion informatique dont le solde s'élève à 85 773 €,
- de prélever le montant des aides accordées en fonctionnement, sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 53, nature 6574, du budget départemental de l'exercice 2016,
- de prélever le montant des aides accordées en investissement bâtiments et installations, sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 53, nature 20422, du budget départemental de l'exercice 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**

